

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. Présentation

L'INSTN (Institut national des sciences et techniques nucléaires) est un établissement d'enseignement supérieur créé par le décret n° 56-614 du 18 juin 1956 modifié, dont la gestion a été confiée au CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), établissement public recherche à caractère scientifique, technique et industriel, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. PARIS B 775 685 019.

L'INSTN est également un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité N° 11910857991 délivré par la préfecture d'Ile-de-France.

L'INSTN est implanté sur 5 sites : Paris-Saclay, Cadarache, Cherbourg Octeville, Grenoble et Marcoule.

L'INSTN conçoit, propose et réalise des formations en présentiel, formations inter-entreprises et intra-entreprise, des formations à distance (e-learning), ainsi que des formations multimodales associant à la fois le présentiel et le distanciel (blended learning).

L'INSTN propose également aux entreprises et aux particuliers un service de prestations (labellisation des formations, VAE, locations de salles...).

L'ensemble des prestations de l'INSTN est ci-après dénommé « l'Offre de services INSTN ».

## 2. Objet et champ d'application

Contrat :

- Convention de formation professionnelle signée par tout représentant du Client dûment habilité, accompagnée le cas échéant d'un bon de commande si celui-ci est indispensable pour la facturation du Client, tous deux validés par l'INSTN.
- Bon de commande validé par l'INSTN

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à tous les Contrats conclus entre l'INSTN et tout Client.

Le fait de conclure un Contrat implique l'adhésion entière et pleine aux présentes CGV.

Sauf dérogation formelle et expresse de l'INSTN, ces présentes CGV prévalent sur toute autre condition contraire, et notamment sur toute condition générale ou particulière opposée par le Client et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que l'INSTN ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à tout Contrat, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'INSTN, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

### **3. Formations en présentiel**

#### **3.1 Formations au catalogue –(interentreprises)**

##### **3.1.1 Descriptif**

Les dispositions du présent article concernent les formations proposées au catalogue INSTN publié sur son site internet <http://www-instn.cea.fr/> et réalisées dans les locaux INSTN ou dans des locaux mis à disposition par l'INSTN ou à travers sa plateforme de formation en ligne..

Sauf disposition contraire convenue par écrit avec le Client, un nombre minimum et maximum de participants est admis pour chaque session de formation dispensée par l'INSTN.

##### **3.1.2 Procédure d'inscription**

Pour acter de son intention de commande :

Le Client notifie à l'INSTN l'inscription d'un nombre déterminé de participants à une formation catalogue (inter-entreprises)

Les réservations peuvent être effectuées par téléphone, courrier, mail, formulaire en ligne.

L'inscription d'un participant n'est effective, et le participant ne sera accepté en formation, qu'aux conditions suivantes :

- Retour de la convention de formation, dûment remplie et signée, mentionnant les coordonnées complètes du service de facturation de l'entreprise et son numéro de SIRET,
- Ou/et réception d'un bon de commande, signé par le Client (notamment lorsqu'il est indispensable au traitement de la facture),
- Ou/et réception de l'accord de l'organisme financeur (OPCO ou organisme public ou parapublic dépositaire de budgets de formation tel que Pôle Emploi...) habilité pour traiter la facture.

Les inscriptions sont closes un mois avant le début de la session de formation .

Lorsque cela s'avère possible, l'INSTN accepte des inscriptions tardives.

L'inscription du nouveau participant est valable sous réserve du respect des différentes conditions afférentes à la formation considérée, qui sont précisées dans l'offre de formation INSTN (il peut notamment s'agir de prérequis liés à la formation et/ou de formalités d'accès au lieu d'exécution de la formation).

### 3.1.3 Conditions financières

Les conditions tarifaires des formations sont indiquées sur le site INSTN dans la dernière version du catalogue publié par l'INSTN.

Tous les prix sont indiqués par participant, en euros, hors taxe.

Sauf disposition contraire convenue par écrit avec le Client, pour toute inscription à une session de formation, le déjeuner sur les sites de Paris-Saclay, Cadarache et Grenoble, l'accès à la plateforme de formation en ligne le cas échéant, les modules qui y sont proposés et la documentation pédagogique remise le cas échéant font partie intégrante de la session de formation et ne peuvent pas être vendus séparément.

Le prix des formations organisées en résidentiel s'entendent déjeuner inclus, mais hors frais de restauration du soir et hors frais d'hébergement.  
L'INSTN se réserve le droit de demander un acompte.

## **3.2 Formations sur mesure-(intra-entreprise)**

### 3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations intra-entreprise réalisées dans les locaux de l'INSTN ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

Une demande devra être adressée par le Client (par e-mail, téléphone ou courrier) à l'INSTN. L'INSTN établira, le cas échéant avec la collaboration du Client, une offre technique et financière ainsi que les conditions financières correspondantes..

### 3.2.2 Conditions financières

Le cas échéant, le prix de la Proposition est révisable à chaque date anniversaire du contrat.

## **3.3 Formations en ligne**

### 3.3.1 Descriptif

Le e-learning consiste en la dispensation de formation à distance par l'utilisation de modules de formation dans une plateforme de formation en ligne à l'accès électronique sécurisé. Le blended learning consiste en la dispensation de formation mixant des modalités de type e-learning et des modalités en présentiel ou en classe virtuelle, l'ensemble étant opéré en termes d'accès depuis la plateforme de formation en ligne.

Dans ce cadre, l'offre au Client inclut :

- L'ouverture de clés d'accès au service de la plateforme de formation en ligne, au profit de l'utilisateur final (« Utilisateur »), défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder aux modules,
- Pendant une période définie dans l'Offre de services INSTN, à compter de l'accusé de réception de l'email de confirmation d'accès adressé par l'INSTN, période à l'issue de laquelle l'accès sera désactivé,
- Le droit d'accéder au(x) module(s) objet de la sélection opérée par le Client,
- La faculté pour le Client d'obtenir une évaluation en amont et en aval du parcours de formation de l'Utilisateur,
- La mise à disposition au profit du Client d'un compte rendu permettant d'assurer une traçabilité complète de la formation.

### 3.3.2 Test préalable et prérequis techniques

Le cas échéant, un test préalable sera effectué avant la signature du bon de commande entre l'INSTN et un représentant habilité du Client qui s'assurera de la compatibilité permanente de son environnement technique, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître, avec la plateforme de formation en ligne ; il ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès permettant l'accès au(x) module(s).

### 3.3.3 Accès au(x) module(s)

A réception du bon de commande signé, l'INSTN transmet à l'adresse électronique de l'Utilisateur, sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail), un moyen d'accès au(x) module(s) objet de la sélection du Client.

Sauf dispositions contraires, une facture est établie et adressée au client dès la création par l'INSTN des codes d'accès permettant l'accès au(x) module(s).

Il est entendu que pour les formations en ligne ou à distance, les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à internet qui reste de la responsabilité du Client et à sa charge.

Le prix des formations en ligne ou à distance sera facturé indépendamment du fait que le Client se soit connecté ou non.

### 3.3.4 Durée et conditions d'accès au(x) module(s)

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par l'INSTN, les droits d'utilisation du ou des module(s) accessibles sur la plateforme de formation en ligne sont concédés pour :

- Un nombre défini d'Utilisateurs ;
- La version disponible du ou des module(s) en ligne ou à distance de l'INSTN à la date d'acceptation de la commande par l'INSTN.

### 3.3.5 Périmètre des Utilisateurs

Sauf conditions particulières expressément acceptées par l'INSTN, visant notamment le cas de sociétés affiliées au sein d'un groupe de sociétés, les droits d'utilisation de ou des module(s) sont concédés au seul Client signataire du bon de commande.

### 3.3.6 Droit d'usage personnel

Le mode d'accès à la plateforme de formation en ligne, livré par voie électronique à l'Utilisateur, contient des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du client.

A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

Le Client se porte garant auprès de l'INSTN de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès.

Le Client informera, dès qu'il en a connaissance, l'INSTN de la perte ou du vol des clés d'accès.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, l'INSTN se réserve le droit de suspendre le service, sans remboursement, indemnité, préavis ni information préalable.

L'INSTN ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

### 3.3.7 Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne

Sauf conditions particulières expresses, chaque formation fait l'objet d'une fiche descriptive disponible dans le catalogue INSTN. Une formation est divisée en modules.

La durée de la formation en ligne est estimée à ???

L'INSTN se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposés sur la plateforme LMS, tant dans leur organisation générale que dans leur nature et leur contenu, sans que cette modification ouvre droit à une quelconque indemnité au profit du Client.

L'INSTN pourra fournir, à la demande du Client, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

### 3.3.8 Garanties de l'INSTN

L'INSTN s'engage à mettre tout en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme de formation en ligne, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s) sauf panne éventuelle ou contrainte techniques liées aux spécificité du réseau internet.

Le Client s'engage à informer l'INSTN dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique.

L'INSTN fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme de formation en ligne fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service par l'INSTN liée à une intervention de maintenance corrective, l'INSTN mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 48 heures ouvrées. Passé ce délai, l'INSTN prolongera l'accès au(x) module(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas de maintenance évolutive de sa plateforme LMS, l'INSTN pourra également interrompre temporairement l'accès. L'INSTN s'efforcera alors de limiter le temps d'interruption du service et s'efforcera d'en informer préalablement le Client. Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités, ni de dommages et intérêts à l'INSTN. L'INSTN prolongera l'accès au(x) module(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

### 3.3.9 Non-conformité ou anomalies constatées par le Client sur la formation.

Par « non-conformité », on entend le défaut de concordance entre la formation livrée et le bon de commande signé par le Client.

Par « anomalie », on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non-respect des fonctionnalités, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s).

L'INSTN ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur de la formation..

Toute réclamation portant sur une non-conformité ou anomalies de la formation livrée doit être formulée par écrit dans les 8 jours suivant la livraison des clés d'accès à la formation. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non conformités constatées. Seul l'INSTN peut intervenir sur la formation. Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que la liste soit exhaustive :

- Les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de l'INSTN ;
- Les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par l'INSTN ;
- Les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations.

### 3.3.10 Assistance téléphonique

L'INSTN met à la disposition de l'interlocuteur contractuellement désigné par le Client, une assistance téléphonique joignable de 9 heures à 16h30 heures aux jours ouvrés.

L'assistance téléphonique est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée soit à apporter une réponse immédiate, soit à préciser le délai dans lequel la réponse sera donnée.

Si le défaut incombe à l'INSTN et sous réserve du respect par le Client des conditions visées à l'article 4, l'INSTN s'engage à tout mettre en œuvre pour le résoudre ou apporter une solution de contournement acceptable dans les meilleurs délais.

Aucune maintenance n'est prévue sur le site du client.

### 3.3.11 Cookies

Le Client informera chaque Utilisateur qu'un cookie, qui s'entend comme un bloc de données permettant à l'INSTN d'identifier l'utilisateur et servant à enregistrer les informations indispensables à sa navigation sur la plateforme de formation en ligne, peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation.

Le paramétrage du logiciel de navigation permet d'informer de la présence du cookie et éventuellement de la refuser.

Le cookie installé ne contient que l'identifiant de l'Utilisateur et ne permet pas aux sites tiers d'identifier celui-ci.

Le Client informera néanmoins l'Utilisateur qu'il est préférable de cocher l'option déconnexion à chaque fermeture de la session utilisateur.

## 4. Dispositions communes aux formations

### 4.1 Documents contractuels

- Convention établie selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail, adressée par mail ou par courrier à retourner complétée et signée par tout représentant dûment habilité ainsi que revêtue du cachet du Client.
- Bon de commande validé par l'INSTN (à défaut la convention fait office de commande)
- Certificat de réalisation transmis, le cas échéant, après réalisation de la formation.

### 4.2 Modalités d'inscription

#### 4.2.1 Prérequis

Le participant peut être tenu de satisfaire des prérequis.

Lorsque c'est le cas, les prérequis, qui peuvent prendre la forme d'un test de connaissances préalables sont mentionnés sur la fiche descriptive de formation publiée par l'INSTN.

Avant l'inscription d'un participant, le Client s'assure que le participant possède les prérequis nécessaires pour la formation considérée et puisse en justifier.

Il vérifie également l'adéquation de la formation au profil et aux objectifs du participant.

Le Client garantit la véracité des informations fournies par ses soins.

Il est de la responsabilité de l'entreprise ou du bénéficiaire de vérifier la conformité des prérequis de son personnel.

L'INSTN se réserve le droit de refuser un participant ne disposant pas, au moment de la formation, des prérequis exigés.

Dans ce cas, il sera facturé au Client, au titre de frais de dossier et de dédommagement, un montant égal à 30 % du prix de la formation.

#### 4.2.2 Remplacement d'un participant

Le remplacement d'un participant par un autre participant, ayant le même profil et les mêmes besoins de formation, est admis sans frais jusqu'au commencement de la formation.

Pour ce faire, le Client s'engage à communiquer par écrit à l'INSTN le nom et les coordonnées de son remplaçant.

L'inscription du nouveau participant est valable sous réserve du respect des différentes conditions afférentes à la formation considérée, qui sont précisées dans l'offre de formation de l'INSTN (il peut notamment s'agir de prérequis liés à la formation et/ou de formalités d'accès au lieu d'exécution de la formation).

#### 4.2.3 Recommandations particulières relatives à l'inscription du participant

- **Dosimétrie** : les personnes faisant l'objet d'un suivi dosimétrique doivent obligatoirement apporter leur dosimètre passif pour la durée de la session.
- **Grossesse/Allaitement** : mors d'une inscription à des formations comportant des travaux pratiques (présence de produits chimiques ou radioactifs) ou des visites d'installations avec accès en zone réglementée, il est recommandé aux femmes enceintes ou allaitant, de se renseigner auprès des responsables pédagogiques sur les risques éventuels.
- **Handicap/mobilité réduite** : il est recommandé de s'informer quant à l'accessibilité des lieux auprès des assistantes de formation.

### 4.3 Déroulement de la formation

Pour assurer la qualité des formations, l'INSTN s'engage à ce que le personnel et les intervenants affectés à l'exécution des prestations soient compétents dans leurs spécialités.

L'INSTN s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires et raisonnables afin de remplir les obligations contractées au titre des formations.

L'INSTN met à disposition des participants, aux fins de formation, à l'exclusion de toute utilisation à des fins personnelles, les moyens matériels qu'il juge nécessaires au bon déroulement de la formation, tels que les équipements et outils pédagogiques, les moyens audiovisuels et numériques.

Chaque participant est tenu de respecter les dispositions du règlement intérieur applicable publié sur le site internet de l'INSTN ainsi que les consignes de sécurité affichées.

Le participant est tenu de suivre la formation avec assiduité et régularité et de signer la feuille d'émargement, élaborée par demi-journée et mise à sa disposition par l'INSTN et attestant de sa présence à la session de formation.



Le Client se porte fort du respect de ces obligations par l'ensemble des participants avec lesquels il est lié.

Le non-respect de ces obligations par un participant peut entraîner son exclusion de la formation, et ce, sans porter atteinte à l'obligation de paiement de la formation par le Client.

Dans le cadre de la formation certifiante, les participants sont soumis à des tests obligatoires d'évaluation des acquis. La remise des certificats est conditionnée à la réussite des participants à ces tests.

#### **4.4 Annulation ou report des formations en présentiel à l'initiative du Client**

Toute annulation ou report d'inscriptions à une formation doit être signalée par téléphone et impérativement confirmée par écrit par le Client, par fax ou par mail transmis à l'assistante de formation (contact).

En cas de report ou annulation tardive par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session de formation: aucune indemnité.
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% du prix de la session de la formation sera facturé au Client
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% du prix de la session de la formation sera facturé au Client.

En cas d'absence ou d'abandon d'un ou plusieurs participants, la totalité du prix sera facturé au Client.

Les indemnités compensatrices ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par les organismes financeurs.

L'INSTN n'est pas responsable de la non-réception, par le participant, de sa convocation à la formation.

#### **4.5 Report - Annulation - Modification d'une formation par l'INSTN**

L'INSTN se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées, et notamment, si le nombre de participants s'avérait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une session de formation, et ce, sans indemnité, sous réserve d'en avoir informé le Client au plus tard 7 jours ouvrés avant la date prévue.

L'INSTN ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

L'INSTN se réserve le droit d'apporter à tout moment sur sa documentation, sans avis préalable, toute modification qu'elle juge utile à son offre de formation, notamment à la planification ainsi qu'à l'étendue de ses prestations.

Si nécessaire et sans que le client ne puisse s'y opposer, l'INSTN se réserve le droit de modifier la liste des intervenants, avant le déroulement de la formation.

#### **4.6 Refus de prise en compte d'une inscription.**

Dans le cas où un contrat serait conclu entre l'INSTN et le Client sans que celui-ci ait procédé au paiement de la (des) formations(s) précédente(s), l'INSTN se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le Client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un remboursement pour quelque raison que ce soit.

En cas d'annulation répétée de la part du client, l'INSTN se réserve le droit de refuser l'inscription.

#### **4.7 Tarifs et conditions de règlement**

Toute formation commencée est due en totalité.

Les prix sont exprimés en euros hors taxe. L'INSTN n'est pas assujetti à la TVA en vertu de l'article du CGI 261-4-4°-a.

Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

La non-participation à un voyage d'études prévu au programme de la formation ne peut en aucun cas donner lieu à une réduction du prix de la formation.

Chaque formation donne lieu soit :

- A l'établissement d'une facture adressée par courrier au Client par l'INSTN, en deux exemplaires, accompagnés, pour les formations en présentiel, des certificats de présence à l'issue des sessions de formation,
- Au dépôt sur la plateforme Chorus Portail Pro ou autre, de la facture dématérialisée, si ce mode opératoire a été indiqué dans le bon de commande Client, avec les informations obligatoires à ce dépôt (numéro de SIRET, code service, numéro d'engagement).

Chaque facture émise par l'INSTN est à régler en totalité sous 30 jours calendaires, à compter de la date de réception de la facture par le Client ou du dépôt dans Chorus Portail Pro, ou autre plateforme dématérialisée ou, le cas échéant, selon l'échéancier convenu, par virement bancaire selon les modalités figurant sur la facture afférente.

Dans certains cas, l'INSTN se réserve le droit de demander au Client, un paiement intégral de la formation à l'inscription et notamment en ce qui concerne la formation à distance conformément aux dispositions ci-avant.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

Les pénalités de retard sont fixées de la manière suivante :

- taux de refinancements de la BCE + 8% pour les sociétés ou entités visées par le décret 2013-269 du 29 Mars 2013,
  - taux de refinancements de la BCE + 4% pour les autres sociétés;
- De plus, il vous sera facturé une indemnité forfaitaire de 40 euros.

En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause, sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

Pour tout renseignement d'ordre comptable, le Client est prié de contacter :

- Par courrier :

*INSTN/DSTG  
Point courrier n° 35  
Centre CEA Paris-Saclay - F-91191 Gif-sur-Yvette Cedex  
A l'attention du service comptabilité*

- Par téléphone ou email :

*Tél : +33 1 69 08 35 36 ou 01 69 08 43 05  
Email : [mouna.quezquez@cea.fr](mailto:mouna.quezquez@cea.fr)*

### **Règlement par un Organisme financeur**

En cas de prise en charge du financement de la formation par un organisme financeur, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription, et précisé sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne à l'INSTN. Il doit être transmis à l'INSTN avant la date de début de la formation.

Enfin le Client devra s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme financeur qu'il aura désigné.

L'INSTN procédera à l'envoi des justificatifs aux organismes financeurs.

En cas de prise en charge partielle par un organisme financeur, le reliquat sera facturé au client.

Si organisme financeur ne confirme pas la prise en charge financière de la formation ou que l'INSTN n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme extérieur de financement au premier jour de la formation, le prix de la formation sera facturé dans sa totalité au client.

En cas de non-paiement par l'organisme financeur des frais de formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, pour quelque motif que ce soit, le Client sera préalablement informé par tout moyen et sera redevable de l'intégralité du prix de la formation.



## 5. Dispositions communes à l'offre de services INSTN

### 5.1 Responsabilité INSTN

L'INSTN s'engage à fournir ses prestations avec diligence et soin raisonnables.

S'agissant d'une prestation intellectuelle, l'INSTN n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, l'INSTN ne sera responsable que des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations, prouvé par le Client, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutif ou non.

La responsabilité de l'INSTN est plafonnée au montant du prix payé par le Client.

La responsabilité de l'INSTN ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) à distance de formation par les utilisateurs ou toute cause étrangère à l'INSTN.

### 5.2 Assurance

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en vigueur pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages de toute nature susceptibles d'être causés à l'INSTN, aux participants et aux tiers par ses agissements ou ceux de ses préposés.

L'INSTN bénéficie pour sa part de la couverture en responsabilité civile du CEA.

### 5.3 Force majeure

L'INSTN ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive :

- la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un intervenant,
- la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis,
- les lois ou les règlements mis en place ultérieurement,
- l'interruption des communications ou des transports de tout type,
- ou toute autre circonstance échappant au contrôle de l'INSTN.

### 5.4 Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale,...) utilisés par l'INSTN pour assurer les formations demeurent la propriété exclusive de l'INSTN, sous réserve du droit des tiers.

A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet directement ou indirectement d'aucune utilisation, transformation, reproduction, diffusion, traduction, exploitation non expressément autorisée par l'INSTN.

Ils sont mis à la seule disposition des participants, lesquels ne peuvent les utiliser qu'aux fins de leur seule et unique formation. Le Client engage sa responsabilité sur le fondement des articles L122-4 et L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les formations à distance, ainsi que les bases de données figurant le cas échéant sur la plateforme LMS de l'INSTN, sont strictement interdites et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En contrepartie du paiement du prix correspondant, les formations à distance font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif pour une durée limitée, définie par formation, à compter de l'ouverture des clés d'accès.

En tout état de cause, l'INSTN demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le client.

### **5.5 Confidentialité**

Les parties s'engagent à ne pas transmettre les informations et documents confidentiels concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise au Client par l'INSTN.

### **5.6 Communication**

Le Client accepte d'être cité par l'INSTN, comme client de ses prestations.

Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.5 ci-dessus, l'INSTN peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à destination de son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **5.7 Protection des données à caractère personnel**

Dans le cadre de la réalisation des formations, l'INSTN est amené à collecter de données à caractère personnel (Données) relatives aux participants qui sont utilisées dans le cadre de l'inscription, de l'exécution et du suivi de la formation par les services INSTN en charge du traitement. Ces données peuvent être éventuellement partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants,...).

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, l'INSTN s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent l'INSTN s'engage pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités décrites ci-dessus, dans la limite des obligations légales, contractuelles, fiscales, sociales et pour la défense de ses intérêts légitimes. L'INSTN/CEA ne transmet pas ces Données à des tiers non autorisés.

Dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

En outre les participants disposent sur les données à caractère personnel les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements.

Ces droits permettent aux personnes concernées d'introduire une réclamation auprès du Délégué CEA à la Protection des Données :

- A l'adresse postale suivante : CEA Paris-Saclay – DJC- 91191 Gif sur Yvette cedex
- A l'adresse email suivante : [dpd@cea.fr](mailto:dpd@cea.fr)

Et en cas de litige non résolu auprès de la « Commission Nationale d'Informatique et des Libertés » (Cnil), qui est l'autorité de régulation chargée de faire respecter la Réglementation sur la protection des données à caractère personnel en France, directement sur le site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

Toute demande abusive au regard des lois et règlements pourra être rejetée.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque participant que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par l'INSTN aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

## 5.8 Ethique

Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer, selon la réglementation

applicable au Contrat ou aux parties, un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »).

Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à l'INSTN.

Le Client garantit :

- Que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations applicables ;
- Qu'il a mis en œuvre des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte ;
- Que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

La preuve de l'existence de ses règles et procédures évoquées, supra, sera communiquée sur demande à l'INSTN.

En cas de manquement du Client à une des obligations, mentionnées ci-dessus, l'INSTN sera en droit de résilier immédiatement le contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts.

### **5.9 Droit applicable – Juridiction**

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

Le fait que l'INSTN ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable et à défaut d'accord dans un délai de soixante (60) jours, compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Partie qui soulève le différend, la Partie la plus diligente saisira les tribunaux compétents.

**Mise à jour : 08/07/2020**



Institut national des sciences et  
techniques nucléaires  
DSTG/SSG

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies  
alternatives

INSTN | CEA Saclay | Bât. 399 – PC n°35  
91191 Gif-sur-Yvette Cedex

